

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 24/11/2014

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 7 NOVEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 08 – 064

Décision 1 : L'attribution du marché relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 30 octobre 2014, s'est réuni le 7 novembre 2014 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les objectifs du marché relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel sont les suivants :

- diminuer le budget global du marché « fourniture et acheminement de gaz naturel », qui inclut les prix de la molécule, du transport, de la distribution, du stockage et les prestations commerciales associées,
- dynamiser les fournisseurs dans un contexte d'ouverture à la concurrence du marché du gaz afin de répondre aux enjeux économiques du SDIS, tout en conservant une réactivité et une qualité de services à la hauteur des exigences du présent cahier des charges,
- améliorer les outils de gestion, de suivi et de facturation afin d'obtenir une meilleure lisibilité et une capacité d'actions sur les volumes consommés et de réduire les coûts de gestion.

Le présent marché entrerait en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015.

Le marché serait attribué en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. **Prix** (pondération : 70 points)
2. **Valeur technique** (pondération : 30 points) analysée comme suit :
 - Pertinence des moyens humains et de l'organisation sur le présent marché (10 points)
 - Performance des outils proposés pour assurer une relation clientèle de qualité (10 points)
 - Performance de la méthode et des délais de détachement et de rattachement des sites (10 points).

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier le 7 novembre 2014 afin de procéder à l'attribution du marché.

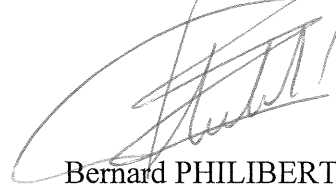
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres concernant le marché de fourniture et d'acheminement en gaz naturel pour le SDIS 42 à la société **GDF Suez**, sise 94 Rue Louis Blériot – 76 230 Bois Guillaume.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer les pièces du marché sous réserve de la production par la société retenue des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire


Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20141107-14-08-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 24/11/2014